



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022



CSA DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



COMPOSITION DU CSA

Le CSA comprend, outre son président, le/la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ainsi que des représentant.es du personnel. Le nombre de représentant.es du personnel est paritaire et varie en fonction de l'instance.

Les représentant.es du personnel titulaires et suppléant.es des CSA sont élu.es au scrutin de liste. Chaque CSA se réunit au moins 2 fois par an.

QUE FONT VOS ÉLU.ES CFDT AU CSA PJJ ?

Ils·Elles donnent leur avis sur :

- le fonctionnement, l'organisation des services, et les projets immobiliers,
- les projets de lignes directrices de gestion (mobilité et promotion, valorisation des parcours professionnels),
- les projets de textes relatifs aux statuts, aux filières et aux rémunérations,
- le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et les textes relatifs aux droits de personnes handicapées,
- les plans de formation,
- la participation du ministère à la protection sociale complémentaire des personnels,
- les textes relatifs au temps de travail, au télétravail, le droit à la déconnexion, etc.,
- les règlements et consignes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

EN 2023

À partir de 2023, le CHSCT disparaît au profit d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui est obligatoirement créée, au sein du CSA.





LA CFDT ET VOUS



L'INTERCO CFDT FÉDÈRE

TOUS LES AGENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Quel que soit leur secteur d'activité. Elle a donc une approche globale des sujets et agit en cohérence dans l'ensemble des directions grâce aux connaissances spécifiques de ses militants. Respectueuse des autres organisations syndicales, **la CFDT** estime, par conviction, nécessaire de donner toute sa chance à la négociation. **Pour la CFDT**, le syndicalisme corporatiste n'est pas la solution face à notre unique employeur : l'État.

L'INTERCO CFDT JUSTICE INTERVIENT

Aux côtés des équipes, des agents de quelque catégorie qu'ils soient, dans un souci constant de faire prévaloir le respect des personnes, des règles et des droits, contre les abus de pouvoir, les dysfonctionnements et les atteintes à l'intégrité personnelle ou professionnelle.

LES VALEURS DE LA CFDT

LA SOLIDARITÉ pour lutter contre toute forme d'inégalité, d'exclusion et de discrimination

L'ÉMANCIPATION tant individuelle que collective, pour imposer le respect de la dignité et de la liberté de chacun

L'INDÉPENDANCE pour conserver son autonomie et son sens critique

L'AUTONOMIE financière avec un syndicalisme d'adhérents

LA DÉMOCRATIE pour que chacun puisse s'exprimer librement et participer à la prise de décision, être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie, au-delà de toute différence d'origine, de nationalité, de confession religieuse et d'opinion.

LA CFDT À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- La CFDT défend une double affiliation réelle de de la protection judiciaire de la jeunesse. En charge des questions liées à la justice des mineurs, **la PJJ est - doit-on le rappeler - un acteur à part entière du dispositif global de Protection de l'enfance.** C'est en prenant sans cesse en compte cette double appartenance que la CFDT construit ses revendications.
- Ainsi, **la CFDT défend une politique d'accompagnement des adolescents** qui ne saurait se résumer au développement des CEF et revendique une réorientation favorable à l'individualisation des réponses éducatives et des moyens reventilés sur l'ensemble des services et établissements,
- **La CFDT revendique le retour à une double compétence effective civile et pénale.** Elle dénonce le recentrage sur l'activité pénale qui, depuis plus de 10 ans, n'a fait qu'accentuer les ruptures dans les parcours éducatifs des jeunes suivis.
- Une gouvernance au plus près du terrain, à même d'organiser la prise en compte véritable de la diversité des contextes et des besoins sur chaque territoire.
- Des formations et des statuts qui permettent d'envisager des carrières professionnelles variées incluant des allers/retours avec les autres acteurs de la protection de l'enfance.
- C'est dans une diversité de l'offre d'accueil, en insertion, en milieu ouvert, et en hébergement, en assurant la pérennité des dispositifs, tout en favorisant l'expérimentation et l'innovation, en investissant le partenariat avec les Conseils départementaux, et l'Éducation nationale, que des réponses pertinentes pourront être mises en place au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !



LA CFDT REVENDIQUE

REVENDEICATIONS CFDT

- Un engagement de la DPJJ vers un dialogue social qualitatif et pas seulement quantitatif, nous voulons que la négociation et la co-construction remplacent la consultation.

ORGANISATION DES SERVICES

- **Le CJPM** : la CFDT dénonce l'usage excessif de l'audience unique qui détourne l'esprit initial du texte, ce dont les mineurs et particulièrement les mineurs non accompagnés sont les premières victimes.
- Nous demandons un renforcement des dotations RH compensant la hausse des audiences et des écrits professionnels afin que les éducateurs puissent retrouver leur cœur de métiers qu'est l'action éducative.
- **La CFDT dit oui à la numérisation mais non à la déshumanisation** : le déploiement à marche forcée de PARCOURS, CHORUS DT, impactent négativement le travail quotidien de tous. Ces outils nécessiteraient un accompagnement qui n'est pas à la hauteur actuellement.
- Nous militons pour un renfort des pôles administratifs, avec une adjointe administrative supplémentaire sur les services de 3 unités ou plus.
- La CFDT revendique la nécessité de redonner de l'attractivité, de l'autonomie aux DT, en repensant les articulations avec les directions interrégionales ainsi qu'avec les établissements et services.
- Nous sommes favorables à une adaptation de la structuration des services répondant aux besoins des territoires, en permettant une mixité des missions sur un même service : placement, hébergement diversifié, insertion, milieu ouvert.
- **La CFDT revendique des normes de prise en charge garantissant une qualité du travail éducatif**: retour à une norme de 8 places sur les collectifs en hébergements, afin de favoriser une gestion de groupe plus sereine et moins empreinte de passage



à l'actes violents. La même logique doit procéder dans les établissements d'insertion, et également de milieu ouvert pour lesquels une réflexion doit être engagée sur cette thématique : les personnels et leurs représentants doivent être associés à ces chantiers.

- **La CFDT se mobilise** sur la question de la Gestion des transgressions violentes : une meilleure prévention, un véritable accompagnement individuel, de la formation
- **Nous souhaitons la création d'un véritable statut pour les Familles d'accueil de la PJJ.**
- Nous demandons une direction spécifique pour les DOM TOM.

POUR LES PERSONNELS

- L'obtention du **statut de travailleur de nuit** quant au moins 270 h sont effectués de nuit par un agent sur 12 mois.
- **RÉMUNÉRATIONS** : la CFDT milite pour la **poursuite du transfert primes-points**. La CFDT demande que la dimension collective des parts variables soient travaillées prioritairement, avec une objectivation améliorée. La CFDT revendique que l'ensemble des politiques indemnitaires - dont les critères d'attribution - fassent l'objet d'un véritable dialogue social, loyal et transparent, et que la NBI et ses critères d'attribution découlent d'une négociation dédiée.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT



- **RIFSEEP** : nous continuerons à agir pour un alignement généralisé sur les nouveaux montants de promotion de grade (note du 28/12/2021) afin de faire cesser une inégalité indemnitaire de fait entre agents du même grade. Le régime indemnitaire des professionnels travaillant en quartier mineur doit pour la CFDT être adossé à celui des agents affectés aux SEEPM.
- **La CFDT réclame une plus grande transparence sur les mobilités** : entre mobilités au fil de l'eau et Lignes Directrices de Gestion, les agents n'ont plus aucune lisibilité quant aux modalités de la mobilité.
- **La CFDT revendique une refonte totale des grilles et du régime indemnitaire des directeurs et directrices de service**, qui sont aujourd'hui exclus du Ségur et subissent un tassement inacceptable des grilles. Ils méritent un traitement équitable à celui des autres corps d'encadrement de la fonction publique.
- La CFDT revendique la **troisième grille** pour les CADEC et les CTSS, identique à celle des CSE des fonctions publiques territoriale et hospitalière.
- L'intégration des **Adjointes administratifs** au Ségur reste au centre de nos préoccupations, nous continuerons à défendre pour ces agents la possibilité de requalification comme Secrétaire Administratif lorsqu'ils accomplissent déjà ces tâches, sans obligation de mobilité géographique.
- La réouverture cette année d'un **concours de Professeurs Techniques cuisine** doit pour la CFDT s'élargir par des ouvertures de recrutements dans d'autres spécialités.

- Nous surveillerons l'application du nouveau statut ministériel pour les **psychologues**, et continuerons à soutenir la fonction **Formation Information Recherche** qui doit garantir un travail spécifique de mise à distance.
- Nous défendons pour les **Infirmiers CTPS** l'application de l'alignement de la structure de carrière sur celle des infirmiers en soins généraux de la fonction publique hospitalière dans le cadre de l'accord dit du « Ségur de la Santé », et l'ouverture de concours réservés permettant aux infirmiers de catégorie B un passage en catégorie A.
- **Pour les contractuels**, la CFDT lutte pour la sécurisation de leur parcours et de meilleures rémunérations ainsi que la mise en place négociée d'une politique facilitant leur intégration dans les différents corps de la PJJ ou de la fonction publique.
- **Pour les contractuels en CDI**, la CFDT lutte pour la définition d'une politique d'évolution de leur rémunération, un vrai déroulement de carrière par niveau hiérarchique, assortis d'un cadre de gestion commun à l'ensemble de la fonction publique, le bénéfice d'une vraie mobilité et d'une réelle portabilité de leur contrat.



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !